



problèmes avec mon bailleur

Par **laville**, le **17/12/2008** à **17:53**

Je suis artisan coiffeuse et suis en sous-location d'un local meublé, mon bailleur est lui même locataire de la totalité des murs à la mairie. Je souhaite vendre mon fond de commerce (créé par moi-même en septembre 2006), mais mon bailleur refuse de relouer le local à mon éventuel reprenneur, de ce fait je ne peux vendre mon fond. Quels sont mes droits? Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **17/12/2008** à **18:44**

bonsoir, que dit le bail commercial établi entre vous et le locataire initial seul engagé vis à vis de la Mairie, cordialement

Par **laville**, le **17/12/2008** à **19:09**

En fait le bail est un contrat de location 1989 donc non légal. Celui ci a été établi pour une durée de 1 an (normalement 3 ans minimum).

Par **jeetendra**, le **17/12/2008** à **19:13**

bonsoir, appelez votre agence départemental pour l'information des locataires (ADIL), c'est délicat comme il s'agit d'une sous-location en fait, courage à vous, cordialement